

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 483

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 26 janvier 2014
III^{ème} Dimanche après l'Epiphanie

Les canonisations.-

Le grand moment approche... Si Dieu n'intervient pas, deux éminents hérétiques seront canonisés au Vatican le 27 avril prochain... Et ils le seront devant des dizaines de milliers de pèlerins enthousiastes !... Dieu permettra-t-il ce blasphème ? Il est le seul à le savoir... En tout cas Il nous délivre – peut-être – quelques signes révélateurs ! ...

« *La semaine avant la Fête du Christ-Roi, exactement le vendredi 19 octobre 2012, un car d'un grand pèlerinage italien organisé par UNITALSI apportait une fiole contenant du sang du pape défunt Jean-Paul II, afin de faire une cérémonie devant la Grotte pour accélérer « sa Béatification »* (R.P. Marziac – « La Porte Latine » – décembre 2013) Or, ce jour-là fut celui où se produisit l'une des plus graves inondations de Lourdes !... Aussi : **« Le convoi ne put même pas arriver à la Grotte à cause de l'inondation et il repartit le même jour pour l'Italie ! Une partie de la population en parle encore et y voit évidemment un rapport immédiat avec cette éventuelle canonisation** » (RP Marziac – op.cit.)

Et puis, comme si le Ciel voulait que sa cause soit bien entendue, une deuxième inondation eut lieu à Lourdes le 18 juin 2013 ! Et elle fut encore plus dévastatrice que celle de 2012 ! On peut s'en rendre compte en visionnant les vidéos correspondantes sur Internet ! Enfin, un fidèle lecteur me fait remarquer **qu'entre le 28 octobre 1958 (élection au pontificat de Jean XXIII) et le 27 avril 2014 (sa canonisation) il y a 666 mois !...** Coïncidence sans doute !

De Gaulle.-

« De Gaulle, c'est pour moi la référence absolue » (Florian Philippot – Vice-Président du Front National) La date des élections se rapprochant, on commence à s'attirer les bonnes grâces d'un défunt qui ne fut que Général « à titre temporaire », et qui, aujourd'hui encore, jouit d'une admiration pour le moins contestable ! Le Front National, donc, ne veut pas se passer de cette référence si porteuse de voix ! Qu'en est-il, en réalité ?

En 1943, De Gaulle, orgueilleux et rancunier, chargea René Cassin, Juriste et Juif, de préparer une juridiction d'exception frappant les « crimes de collaboration » : ce furent les Cours de Justice. Celles-ci « chargées à partir de 1944 de juger les Français, coupables d'avoir obéi au Maréchal Pétain, prononcèrent **2.853 condamnations à mort, 2.248 condamnations aux travaux forcés à perpétuité, 8.864 condamnations aux travaux forcés à temps, 1956 condamnations à la réclusion et 22.883 condamnations à l'emprisonnement** » (Hervé Ryssen « Les Espérances planétaires » Ed. Baskerville – 2005 – cité dans « Jean Bastien-Thiry – De Gaulle et le tyrannicide – Abbé Olivier Rioult – Editions des Cimes p.41) Pas mal !... Et il y eut aussi l'abandon dramatique des douze départements français d'Algérie dans des conditions épouvantables !

Le 11 avril 1961, alors que de toute l'Algérie, devant la menace tant redoutée de l'abandon projeté, montent des cris de peur et de souffrance, De Gaulle déclare : « *Nous considérons la cession de l'Algérie d'un cœur parfaitement tranquille !* » Nul autre que lui n'aurait pu parler ainsi. A l'exode éperdu d'un million de pieds noirs, au misérable sort des populations musulmanes fidèles à la France et abandonnées sur son ordre à la vindicte du FLN, il sait rester indifférent. Plus de cent mille harkis sont assassinés (1). Ceux qui ont pu regagner la France y sont parqués dans des camps de travail forcé. « Il faut, déclare De Gaulle, les mettre en demeure de travailler ou de partir ». Le député Larradji vient plaider à l'Elysée la cause de ses frères musulmans. Il proteste : « *Mais... nous allons souffrir !* » Et De Gaulle de lui répondre : « **Eh bien vous souffrirez !** » (op.cit. p.27-28) Tel est l'homme qui est une **référence absolue pour le Front National !**

1 – Le courageux R.P. Maurice Avril en sauva beaucoup ! Honneur à lui !

Jean-Bastien Thiry : un héros ?

Certains s'étonneront peut-être que, dans un contexte aussi redoutable qu'aujourd'hui, on puisse revenir sur un épisode, certes dramatique, mais pratiquement oublié de tout le monde : il date de plus de 50 ans ! C'est que ce rappel est plein d'enseignements qu'il est bon de connaître... aujourd'hui encore !

« Le 11 mars 1963, le lieutenant-colonel Jean-Bastien Thiry, 35 ans, polytechnicien, brillant ingénieur en chef de l'armée de l'air, père de famille de 3 enfants, est fusillé au fort d'Ivry. On lui reproche, lui et ses 14 équipiers, d'avoir voulu supprimer le président de la République, le général De Gaulle, lors de l'attentat du Petit-Clamart le 23 août 1962. » (in « Jean Bastien Thiry. De Gaulle et le tyrannicide » (Op. cit)

Le décor est planté. Venons-en aux faits. Jean-Bastien Thiry était loin d'être le factieux terroriste un peu trop excité qu'on s'est efforcé de dépeindre. C'était un homme paisible, fidèle, d'une intelligence supérieure et, surtout, profondément chrétien. Le 2 février 1963, lors de son procès, il fit cette déclaration :

« Nous savons qu'il existe un 5^{ème} commandement qui nous interdit l'emploi de la force, sauf dans des cas précis qui ont été étudiés et définis par l'Eglise ; de même qu'il existe un 2^{ème} et un 8^{ème} commandement qui interdisent à tous, singulièrement aux Chefs d'Etat, les faux serments, les mensonges destinés à abuser de la bonne foi de leurs concitoyens. Mais nous savons aussi qu'il existe un 1^{er} commandement qui est le plus grand de tous, et qui nous commande la charité et la compassion envers nos frères dans le malheur.

« C'est pourquoi il a été de tout temps admis dans la chrétienté que, dans certaines conditions, un acte de force pouvait être un acte d'amour ; et c'est pourquoi selon l'enseignement traditionnel, peuvent être licites des actions de force peuvent être dirigées contre ceux qui ont perdu le sens moral et le sens humain, et qui précipitent dans la désolation ceux qu'ils ont la charge de protéger et de défendre. Si l'action que nous avons menée, en accord avec les représentants de toutes les élites de la nation, avait réussi, l'une des premières conséquences escomptées eut été l'arrêt du génocide en Algérie.

« L'actuel Chef de l'Etat aurait pu arrêter ce génocide en donnant un seul ordre qu'il n'a pas donné, et, à notre avis, il en portera à tout jamais la responsabilité. » (Op.cit. p. 5)

Pendant tout son procès, il se référa à l'enseignement de l'Eglise – quand elle enseignait encore – et il déclara aussi, pour que les choses soient bien nettes : « Il n'y a pas de sens de l'histoire, il n'y a pas de vent de l'histoire, car ce qui fait l'Histoire selon notre conception occidentale et chrétienne, qui est vérifiée par tous les faits historiques, c'est la volonté des hommes, c'est l'intelligence des hommes, ce sont les passions, bonnes ou mauvaises. » (Op.cit. p. 46) C'est donc certainement pour avoir réaffirmé la légitimité de Dieu et de son décalogue qu'il dut être éliminé. Il en était persuadé, il l'avait compris. A son avocat qui essayait de le préparer à sa condamnation à mort il déclara : « J'étais prêt dès le premier jour ». Le récit de ses dernières heures est émouvant. Il fut réveillé dans sa cellule par le Père Vernet, aumônier des prisons qui lui annonça son sort. Le Saint Sacrifice de la Messe fut célébré dans une cellule voisine. Le docteur Jacques Petit raconte : « J'ai vu beaucoup de choses, mais je n'oublierai jamais le colonel servant sa dernière messe avec calme et simplicité – et ce qui m'a le plus stupéfié, c'est que cette messe était chantée : non seulement par le célébrant mais aussi par le servant... C'était d'une très grande beauté – et en même temps d'une extrême discrétion : nul accent dramatique. Je ne sus même pas que l'hostie du Colonel fut partagée pour être donnée aussi à sa femme quelques heures plus tard. La messe a dû durer une vingtaine de minutes. En sortant nous avons retrouvé, attendant dans le grand couloir – car ils n'avaient pas pénétré dans la chapelle – les autres. Ce qui m'a profondément impressionné, et je pense que d'autres s'en sont aperçu ce matin-là, c'est le lien entre la messe qui fut sa dernière messe, et son comportement à la sortie de la chapelle : c'est cette joie dans le regard. **Cette joie...** » (Op.cit. p.52) Puis ce fut, non pas la fin, mais l'envol : « Nous l'avons embrassé, confiera le docteur Petit accompagnant le Père Vernet, il est allé lui-même au poteau, très digne, et toujours très calme, le chapelet dans les mains. Il n'a fait aucune déclaration. Il était debout, les mains derrière le dos, sans bandeau sur les yeux. Il est tombé à la première salve. Cela a été extrêmement rapide. » (p. 59)

La sublime déclaration qu'il fit au début de son procès explique tout : « Le danger que court actuellement ce pays ne vient pas d'un risque de destruction physique ou matériel : il est plus subtil et plus profond car il peut aboutir à la destruction des valeurs humaines, morales et spirituelles qui constituent le patrimoine français. Ce patrimoine procède d'un héritage qui est à la fois grec, latin, occidental et chrétien et repose sur une conception précise de la liberté et de la dignité de l'homme et des collectivités humaines et sur la mise en application de principes fondamentaux qui ont un caractère universel et qui sont la recherche et le souci de la justice, le respect de la vérité et de la parole donnée et la solidarité fraternelle entre ceux qui appartiennent à la même collectivité nationale. Nous croyons qu'on ne viole pas impunément et cyniquement ces différents principes sans mettre en péril de mort, dans son esprit et dans son âme, la nation tout entière ; sans la mettre par le fait même à la merci des diverses formes de matérialisme moderne. » (Op.cit. p. 15)

On est très très loin de notre capharnaüm politique !